

*Privilège—M. Riis*

d'un projet de loi qui allait modifier de façon marquée la fabrication et la commercialisation des médicaments au Canada, cela pourrait avoir des conséquences manifestes et profondes sur la valeur de certaines entreprises tant au Canada qu'aux États-Unis.

J'aimerais me reporter en particulier à certaines fuites de renseignements qui se sont produites dans le passé pour montrer la gravité de l'affaire présente. Au Royaume-Uni, en 1974, le chancelier de l'échiquier avait fait une observation impromptue à un journaliste la veille de la présentation de son budget. En raison de l'heure à laquelle paraissait une certaine édition du quotidien pour lequel le journaliste travaillait, des nouvelles concernant un détail particulier du budget furent publiées avant que l'exposé budgétaire ne soit prononcé. Ayant reconnu son indiscretion, M. Hugh Dalton, chancelier de l'échiquier de l'époque, remit sur-le-champ sa démission qui fut acceptée le lendemain.

En 1936, également au Royaume-Uni, un ministre de la Couronne avait fait certaines remarques au sujet du budget qui avaient suscité une certaine activité à la bourse des valeurs. Dès que le chancelier de l'échiquier l'apprit, et croyant qu'il y avait au moins un risque évident de fuite de renseignements budgétaires, il ordonna immédiatement la tenue d'une enquête. Cette enquête révéla que son collègue s'était rendu coupable d'une indiscretion et celui-ci s'est senti obligé de remettre sa démission.

Nous nous souvenons tous d'un incident survenu il n'y a pas si longtemps, soit le lundi 18 avril 1983—je m'en souviens très bien, car j'étais à l'époque le critique financier du NPD—alors que le ministre des Finances d'alors, feuilletant son exposé budgétaire en présence des caméras de télévision, avait laissé photographier par mégarde un certain nombre de pages de son exposé budgétaire. Je pense qu'il serait utile aux députés et à vous-même que je prenne un instant pour vous lire certaines observations, tirées du hasard, qu'a formulées à l'époque le chef de l'opposition d'alors, le député du Yukon (M. Nielsen). Le mardi 19 avril 1983, il a déclaré ceci:

Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une grave fuite budgétaire qui s'est produite hier. Je saisis la première occasion qui m'est offerte de soulever la question. Après m'avoir entendu, vous voudrez certainement demander l'avis d'autres députés à ce sujet et je suis disposé à proposer une motion si la question de privilège vous paraît fondée à première vue.

Il a ajouté, et c'est la partie essentielle:

Le secret budgétaire est un des principes fondamentaux de notre système parlementaire. Le ministre chargé de présenter un budget doit également veiller à ce que les dispositions n'en soient pas divulguées prématurément. Il y a de nombreuses raisons à cela. Les fuites budgétaires ont déjà permis à certains de réaliser des bénéfices financiers et ont entraîné de grosses fluctuations du marché monétaire.

● (1210)

Selon moi, le point que je soulève aujourd'hui tend à montrer que les deux cas dont nous discutons maintenant ne sont pas dissemblables. Il se pourrait fort bien que des particuliers, en l'occurrence, de l'extérieur du pays, aient profité du fait qu'ils connaissaient à l'avance le contenu du projet de loi.

Le député du Yukon a ajouté:

Selon mes renseignements, on peut observer actuellement ces fluctuations et le dollar canadien est en baisse sur les marchés monétaires.

Il n'est pas nécessaire de défendre ce principe. Il a toujours été accepté dans le système parlementaire depuis qu'il y a des budgets. Une violation du secret budgétaire a toujours entraîné la démission du ministre.

Cela revient également à trahir le serment d'office que le ministre prête en tant que membre du Conseil privé.

Une affaire de ce genre a défrayé la chronique au Royaume-Uni. Le Chancelier de l'échiquier, Hugh Dalton, avait laissé entendre aux journalistes, au cours d'une conversation, que la taxe sur le tabac allait augmenter. C'est un précédent sur lequel je reviendrai. Le Chancelier avait immédiatement démissionné à la suite de son imprudence.

Même si M. Dalton avait démissionné, un comité spécial avait été chargé de mener une enquête approfondie sur cette affaire, ce qui montre que le Parlement britannique jugeait cette faute très grave. A propos, notamment, de cette affaire, M. S. R. Finer, professeur en administration publique, a déclaré que cet incident avait soulevé de tels doutes quant à la prudence et à l'intégrité de M. Dalton que ce dernier avait dû démissionner.

C'est exactement la même chose ici. Ce n'est pas la première fois que le ministre est en difficulté. Il a autorisé le contrat Gillespie, mais il a oublié qu'il l'avait signé ou même eu sous les yeux. Souvenons-nous que M. Gillespie était en mesure de profiter d'une disposition incluse dans le premier budget présenté par ce ministre.

Même si le premier ministre (M. Trudeau) a estimé que le ministre des Finances n'était nullement visé par les lignes directrices, il ne s'agit pas ici uniquement d'une simple question de lignes directrices. C'est l'intégrité parlementaire qui est en jeu.

Et l'intégrité du ministre? Il serait même ridicule d'en parler. Il n'en reste plus grand-chose. On ne peut même plus parler de prudence à propos du ministre des Finances (M. Lalonde).

Un magnétoscope montre l'ancien ministre des Finances qui, à une séance de photos, prend bien soin de cacher son exposé budgétaire, car, explique-t-il, «les caméramen sont équipés de zooms». Je parle de l'ancien ministre qui, dans les mêmes circonstances, avait dissimulé son budget. Il avait refusé de le feuilleter parce qu'il se méfiait des zooms. Telle était son attitude.

Le chef de l'opposition d'alors a formulé ensuite ces importantes observations:

Celle du ministre actuel est tout à fait différente. Il a fait le clown, plaisanté et parlé des zooms au cours de l'interview. J'ai une copie de cet enregistrement. Il a dit en plaisantant: «J'espère que vous n'avez pas de zooms».

Il a plaisanté à propos du caractère secret de ce document et il l'a fermé au cours de la séance de photos, afin qu'on ne puisse en voir le contenu. Mais plus tard, il l'a ouvert, l'exposant aux zooms des caméras. On peut se poser la question suivante: Savait-il qu'on filmait les pages du budget au fur et à mesure qu'il les feuilletait? Il savait certainement que les appareils pouvaient être munis de zooms, étant donné qu'il en avait lui-même parlé. Pendant tout ce temps-là, alors qu'il se complaisait dans la publicité qu'il avait lui-même suscitée, on enregistrait son budget sur magnétoscope. Rien de moins qu'une fuite magnétoscopique, quoi!

Je m'en souviens fort bien, monsieur le Président, car à l'époque j'ai discuté de la situation avec le ministre des Finances d'alors. Il était vraiment très inquiet. Nous avons eu un long entretien durant lequel il a reconnu que si suffisamment de renseignements dont on pouvait faire mauvais usage avaient été divulgués, il s'agissait bel et bien d'une violation des privilèges de la Chambre. Il l'a reconnu à l'époque. Cependant, vous vous souvenez sûrement que le Président d'alors a jugé que ce n'était pas le cas. Le député du Yukon (M. Nielsen) a poursuivi ainsi: